

■ **Art funéraire création Sàrl**, à O gens, Le Manoir, CH-550-1051527-3. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 27 août 2007. But: commerce de monuments funéraires, matériaux en granit et pierres de cheminées; création de monuments particuliers. Capital social entièrement libéré: CHF 20'000. Associés: Gasser Philippe, de Belp, à Morat, et Rosset Pierre-Alain, de Bougy-Villars, à O gens, chacun avec une part de CHF 10'000, gérants avec signature individuelle. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce.

Journal no 10730 du 11.09.2007
(04113146 / CH-550.1.051.527-3)